

Appel aux candidatures

à l'organisation du

SOUPER DES CHAMPIONS

Vendredi 16 mai 2025

Pour postuler, il est demandé :

FORMULE N°1 : SALLE

Le club doit mettre à disposition :

- Un local pouvant accueillir 200 personnes avec tables et chaises, avec parking aisé.
- Parking et toilettes accessible aux PMR
- Un endroit (scène, devant de salle, ...) pour la remise des prix
- Une sono avec un micro
- Un bar (les boissons vendues sont au bénéfice du club organisateur) les boissons seront prévues en suffisance :
eaux, cola, orangeade, jus d'orange, bière, vin rouge et blanc, (et autres au choix du club)
- Du personnel pour le bar et le service à table.
- Une table d'accueil, pour la vérification des présences.

LE COMITE met à disposition :

Le traiteur

Le responsable du comité provincial du souper s'occupe de la vérification des présences.

FORMULE N°2 : SALLE ET TRAITEUR

En plus du cahier des charges de la formule N°1 le club doit fournir :

- Un repas pour lequel le comité provincial attribue une somme déterminée par personne, soit la somme de 20€ pour un adulte et 12€ pour un enfant jusqu'à 12 ans inclus comprenant :
un apéritif, une entrée, un plat et un dessert ou éventuellement une autre formule qui sera soumise au responsable du comité provincial du souper des champions. Cette formule, ou le repas, doit être approuvé par le comité provincial.

Priorité sera donnée aux clubs qui proposent leur candidature avec la formule 2, soit formule avec traiteur.

Pour plus de renseignements et inscriptions :

Isabelle PIETQUIN – 0494/19 34 17 – pietquinisabelle@gmail.com

Candidature pour le 24 mars 2025